

DEFICOM GROUP SA (« DEFICOM »)

DECLARATION DE TRANSPARENCE

Information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

Suite à l'augmentation de capital intervenue le 13 mars 2012¹, DEFICOM a reçu une notification de franchissement vers le haut du seuil de 95% émanant de la société de droit luxembourgeois BAYCROSS EUROPE SA (ci-après « **BAYCROSS** »).

BAYCROSS a notifié à DEFICOM que la société de droit belge GROUPE DEFI SA (ci-après « GROUPE DEFI ») possédait désormais 78,56% des titres de DEFICOM, soit un total de 3.419.145 titres.

La chaîne de contrôle de DEFICOM s'établit comme indiqué ci-après :

- Philippe Lhomme contrôle BAYCROSS, qui, elle-même, contrôle la société de droit belge FRANKLIN SA (« **FRANKLIN** »).
- FRANKLIN contrôle tant GROUPE DEFI que la société de droit belge NOVEMBER SPRL.
- GROUPE DEFI détient une participation directe de 78,56 % dans DEFICOM.
- BAYCROSS, FRANKLIN et NOVEMBER détiennent des participations directes, dans DEFICOM à hauteur, respectivement, de 140.621(3,23%), 602.428 (13,84%) et 40.000 titres (0,92%), soit une participation globale de 783.049 titres (17,99%)².

Le « groupe BAYCROSS » contrôle donc désormais 4.202.194 titres (96,55%) de DEFICOM.

CONTACT :

Philippe LHOMME, président
Route de Lennik 451 – 1070 Bruxelles
Téléphone : + 32 2 626 27 00
Adresse e-mail : corporate@deficom.be

Adresse Internet :
www.deficom.be

¹ Les 2.345.239 titres nouveaux émis à l'occasion de l'augmentation de capital ont tous été souscrits par GROUPE DEFI SA. Ce sont des « actions de catégorie B », non cotées. Seules les 2.007.240 actions ordinaires existantes avant l'augmentation de capital sont cotées. Voir à cet égard le communiqué diffusé par DEFICOM le 3 février 2012.

² Il convient de spécifier qu'au jour de la précédente déclaration de transparence intervenue (en date du 12 mars 2010), FRANKLIN SA détenait en propre 773.028 titres (38,51%) de DEFICOM. Depuis lors, d'une part FRANKLIN SA a acquis quelques titres complémentaires (10.021 titres, représentant 0,50% du capital de DEFICOM) et, d'autre part, FRANKLIN SA a reclassé une partie de sa participation dans DEFICOM à des sociétés du « groupe BAYCROSS », à savoir BAYCROSS elle-même (140.621 titres, soit 7,21% du capital) et NOVEMBER BVBA (40.000 titres, soit 1,99%). A l'issue de ces différentes opérations, et préalablement à l'augmentation de capital de mars 2012, FRANKLIN SA détenait 602.428 titres (30,01%) de DEFICOM.